



Fédération créée le 14.01.2011, enregistrée sous le N°WS32001776-
agrée au titre de la protection de la nature et habilitée
31 rue du vieux St Louis-53000-LAVAL
FE53@laposte.net



Association créée en 1982-Reconnue Entreprise Sociale et Solidaire –
Agrée au titre de la loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature-
16 rue Auguste Renoir -53950 LOUVERNE-Tel 02.43.97.56

Le 11 mars 2024

FE 53, MNE, ADTERA, ETB, les Amis de la Vaudelle, Pays de Loiron Environnement et les autres associations membres de FE53,

à

Madame la Préfète de la Mayenne,

Nos associations sont très étonnées par la demande conjointe d'entreprises de travaux agricoles et de la FDSEA pour un report d'un mois du départ de la période d'interdiction d'entretien des haies soit au 15 avril.

En effet dans sa volonté de protéger la biodiversité en voie d'effondrement et en cohérence avec la loi de 2016 sur sa reconquête, le législateur s'est appuyé sur les données scientifiques concernant les cycles biologiques des espèces vivantes résultats d'une évolution de plusieurs dizaines de millénaires pour retenir la fourchette du 15 mars au 15 août.

Tout particulièrement pour les oiseaux, le cycle biologique (accouplement /ponte/ couvaison/élevage des jeunes) est inscrit dans leur génétique et ne saurait être influencé par la météorologie.

En rappelant que les effectifs ornithologiques ont baissé de 30 à 40% à ce jour, les insectes de 75%, il est évident que toute atteinte anthropique au support bocager réduisant d'un mois son potentiel de gîte et de couvert dégradera significativement les résultats de ce cycle en terme de renouvellement des effectifs contribuant ainsi à l'accélération de la dégradation des populations d'oiseaux et de nombreuses autres espèces du vivant.

Or, à tous les niveaux des écosystèmes, les biodiversités végétales et animales sont la branche où sont assises toutes les activités humaines et tout particulièrement l'Agriculture.

La demande formulée auprès de vos services relève donc d'une forme d'inconscience irresponsable vis à vis de l'avenir, espérons la fondée, circonstance atténuante, sur l'ignorance d'impératifs biologiques.

Elle illustre la nécessité d'inverser la logique de domination de la nature encore trop présente dans certains esprits pour celle de vivre avec la nature en s'y adaptant.

En conséquence, nous vous demandons donc, Madame la préfète, de maintenir l'espace de temps prévu du 15 mars au 15 août indispensable à la sauvegarde de la biodiversité, notre bien commun.

Soyez assurée, Madame la Préfète, de notre respectueuse considération,

Jean-Marc Laloz
Président FE53

Lionel Herriau
Président MNE